

CHRONIQUE POLITIQUE DU RWANDA, 2011-2012

Par Filip Reyntjens

Abstract

In September 2011, the 'election' of senators has again shown the cosmetic nature of polls. The security apparatus was shaken up, and some high-ranking officers were placed under house arrest. Dissent continued to be suppressed both at home and abroad, where the operation of regime death squads intensified. The government continued to implement its ambitious social and economic engineering project.

After her trial was marred by many irregularities, opposition leader Victoire Ingabire decided to throw in the towel, announcing that she would no longer defend herself in an unlevel playing field. The Supreme Court confirmed the convictions of other opponents. The *gacaca* proceedings came to an end. Independent observers found that much in the process was flawed and that it did not meet the objectives of discovering the truth and promoting reconciliation. The ongoing French judicial investigation into the downing of the presidential plane on 6 April 1994 again led to heated debate, particularly in the French press.

The human rights situation remained bad, with the press severely restricted and the regime continuing to harass and physically assault opponents within and outside the country.

Although a poor and aid-dependent country, Rwanda continued to act as if it were a superpower, a behaviour it could afford thanks to its military might and the exploitation of the genocide credit. Relations with Uganda and the DRC remained ambiguous and fraught with tensions.

1. GOUVERNANCE

En septembre 2011, l'élection de douze sénateurs par des collèges électoraux provinciaux (deux autres sont élus par les institutions d'enseignement supérieur et douze autres sont nommés) a une nouvelle fois montré le caractère cosmétique des scrutins au Rwanda. L'élection se fait par un collège électoral réduit (quelques centaines de membres) constitué au sein de chaque province, ce qui permet d'« arranger » les choses. Les résultats montrent qu'il était décidé à l'avance qui serait élu et qui ne le serait pas, et que le système des « demoiselles d'honneur »¹, utilisé également par le FPR dans d'autres circonstances, a pleinement joué. Dans chacune des cinq provinces, le ou les candidats 'élus' obtiennent une large majorité, tandis que les autres affichent des scores dérisoires. Ainsi, à Kigali le candidat élu obtient 80,78 % des voix ; les six autres candidats obtiennent entre 0 et 5,41 %. On retrouve la même image ailleurs : province de l'Est (trois candidats élus entre 62,96 et 77,55 % ; neuf autres, entre 3,05 et 6,97 %) ; province de l'Ouest (trois candidats élus entre 81,44 et 89,95 % ; six autres, entre 1,96 et 8,73 %) ; province du Nord (deux candidats élus entre 90,90 et 92,30 %, trois autres, entre 6,52 et 1,63 %) ; province du Sud (trois candidats élus entre 69,83 et 84,21 %, treize autres, entre 0,80 et 14,57 %). Dans son premier numéro, même un journal paraissant à Kigali a observé que « la diffé-

¹ Les « demoiselles d'honneur » sont des candidats mis en avant pour donner l'impression d'un scrutin compétitif, mais qui ne sont pas censés être élus et qui le savent.

rence des votes entre gagnants et perdants était énorme », sans toutefois proposer une explication. Un des candidats malheureux de Kigali indique que son intention n'était pas de gagner l'élection : « Je savais à l'avance qui allait gagner ». Une autre candidate dit penser que « les collègues électoraux étaient probablement tombés d'accord sur les candidats à élire ».²

Le 6 octobre, quelques semaines après les élections sénatoriales, le président Kagame nomme un nouveau premier ministre. L'ancien ministre de l'Éducation Pierre Damien Habumuremyi remplace Bernard Makuza, qui avait occupé ce poste depuis le départ de Pierre-Célestin Rwigema en 2000. Hutu du FPR, Habumuremyi est originaire de Ruhengeri, ancien bastion du radicalisme hutu. Makuza est nommé sénateur par Kagame, tout comme son « challenger » à l'élection présidentielle de 2010, Jean Damascène Ntawukuriryayo, qui avait fait office à cette occasion de demoiselle d'honneur. Alors qu'ils viennent à peine de rejoindre la haute assemblée, Ntawukuriryayo et Makuza en deviennent immédiatement président et vice-président respectivement.³

En juillet 2011, les services de renseignements sont profondément remaniés, ce qui, dans la séurocratie rwandaise, est plus important que la nomination d'un premier ministre ou du président du Sénat. Le colonel Emmanuel Ndahiro est remplacé à la tête du *National Intelligence and Security Service* (NISS) par le général Karenzi Karake. En 2010, ce dernier passe plusieurs mois en prison pour « conduite immorale », mais est relâché en novembre et devient directeur de l'académie militaire de Nyakinama en mars 2011. Ndahiro est un proche de Kagame, dont il est également le médecin particulier, mais sa mise à l'écart serait liée aux opérations d'agents rwandais au Royaume-Uni. Confronté à cette réalité par les Britanniques, Kagame aurait été amené à limiter les dégâts en donnant un sérieux coup de balai dans les services de renseignements. Au *Directorate of Military Intelligence* (DMI), le colonel Dan Munyuza, impliqué dans un complot visant l'assassinat de Patrick Karegeya en Afrique du Sud, est remplacé par le général de brigade Richard Rutatina, jusque là conseiller à la présidence pour les questions de défense et de sécurité. Munyuza est muté aux renseignements extérieurs du NISS.

Mais ce n'est pas la fin des remous au sein des services de sécurité. En janvier 2012, le lieutenant-général Fred Ibingira (commandant des Forces de réserve et nommé à ce poste en avril 2009), les généraux de brigade Richard Rutatina (qui vient d'être nommé à la tête du DMI) et Wilson Gumusiriza (commandant de la troisième division basée au nord-ouest) et le colonel Dan Munyuza (à peine nommé aux renseignements extérieurs) sont placés

² «A new House of the Senate 2011. How open were the recent senatorial elections?», *The Chronicles*, 13-20 octobre 2011.

³ L'autre vice-présidente est Jeanne d'Arc Gakuba fraîchement élue à Kigali. Ntawukuriryayo rafle 20 voix sur 24, alors que la demoiselle d'honneur de service, Teddy Gacinya, en obtient quatre.

en résidence surveillée. D'après le ministère de la Défense, ils sont soupçonnés d'avoir commis des « actes d'indiscipline liés à un commerce effectué avec des civils dans la République Démocratique du Congo ». Citant le porte-parole de l'armée, le colonel Joseph Nzabamwita, l'agence Reuters rapporte que « ces officiers étaient engagés avec des civils [...] qui étaient impliqués dans des affaires au Congo contraires aux lois rwandaises ».⁴ Quelques jours plus tard, Nzabamwita dit qu'il a été mal cité et explique que « certains de ces officiers étaient engagés dans le contrôle des flux de marchandises vers le Rwanda, et qu'ils ne pouvaient donc pas être impliqués dans des activités illégales »⁵, sans toutefois préciser de quoi ils sont soupçonnés. L'événement suscite évidemment des interprétations politiques : les quatre seraient, pour certains, des « extrémistes » dont Kagame souhaiterait se débarrasser ; pour d'autres, ils entretiendraient des liens avec le général dissident Kayumba Nyamwasa réfugié en Afrique du Sud.⁶ Quoiqu'il en soit, cette mise à l'écart répétée d'officiers supérieurs opérant au cœur du régime montre bien que des divisions profondes continuent d'exister au sein de l'armée.⁷ La mise en résidence surveillée est levée en avril 2012, mais, d'après le porte-parole de l'armée, les enquêtes concernant trois des officiers continuent.⁸

Lorsque le ministre de la Sécurité intérieure et président du PDI (qui fait partie du cartel FPR), Mussa Fazil Harelimana, propose une révision constitutionnelle qui doit permettre au président Kagame de briguer un troisième mandat en 2017, la chose est largement interprétée comme une initiative inspirée par le FPR. Kagame affirme qu'il n'ambitionne aucun mandat passé ce délai et qu'il considérerait tout nouveau terme au-delà de ce que la constitution prévoit comme un échec de sa part. Il affirme qu'il n'a jamais voulu être président et qu'il ne participera pas à des plans de « manipulation de la constitution » pour servir ses propres intérêts.⁹ Cependant, le fait qu'il déclare que tout le monde a le droit de s'exprimer sur ce sujet suscite des doutes sur ses intentions réelles.¹⁰

⁴ « Arrested Rwandan generals led anti-smuggling drive », Kigali, Reuters, 19 janvier 2012.

⁵ « Reuters agency accused of misleading audience on RDF arrests », Kigali, RNA, 24 janvier 2012.

⁶ Pourtant Dan Munyuzza est impliqué dans une tentative d'assassinat, par empoisonnement, du colonel Patrick Karegeya, lui aussi en exil en Afrique du Sud et proche de Kayumba Nyamwasa (voir plus loin).

⁷ Rappelons, d'une part, qu'en 2010 le général Kayumba Nyamwasa avait fui le pays et était devenu un des fondateurs d'un mouvement d'opposition, et, d'autre part, que les généraux Karenzi Karake et Muhire avaient été arrêtés (mais relâchés en novembre 2010 et avril 2011 respectivement).

⁸ « House arrest lifted for Gen. Ibingira, three others », *The New Times*, 16 avril 2012 ; « Arrested RDF officers pardoned », *The New Times*, 17 avril 2012 ; « RDF officers 'not pardoned' », *The New Times*, 19 avril 2012.

⁹ « President Paul Kagame speaks out on third term debate », *The Chronicles*, 22 novembre 2011.

¹⁰ « Kagame puts down marker for third term », *The Independent* (Londres), 13 décembre 2011.

Un rapport rédigé pour le compte d'AFRICOM (*US Africa Command*), un allié fort du Rwanda, offre un intéressant aperçu des risques inhérents à la gouvernance politique qui prévaut. Comme « points sensibles majeurs », on y voit notés « l'incapacité du gouvernement de gérer la compétition politique dans un contexte démocratique », les limites de sa « stratégie du “développement sans politique” » et « ses intérêts et ingérences persistants à l'est de la RDC [qui] pourraient avoir des effets déstabilisants, tant dans ce pays qu'au Rwanda ». ¹¹ Après avoir observé que « l'apparente stabilité du pays masque des tensions profondes, des ressentiments non résolus et un gouvernement autoritaire refusant d'accepter la critique ou le débat politique ouvert » ¹², le rapport note « des signes troublants d'inflexibilité accrue et de fragilité potentielle » : « Sa stabilité pourrait être menacée par la répression politique, le rétrécissement de la base du parti au pouvoir et l'incapacité d'aborder des mécontentements profonds de façon ouverte et équitable ». ¹³ Le rapport passe en revue les violations massives du droit international humanitaire commises par le régime et la façon dont celui-ci a pu s'assurer de l'impunité, la suppression de toute dissidence et le caractère frauduleux des élections, l'utilisation du génocide comme un atout majeur, tant à l'intérieur qu'envers la communauté internationale, la pratique d'une justice biaisée, mais également les dangers inhérents à l'émergence d'une opposition au sein même du FPR. L'analyse indique que les demandes politiques non rencontrées risquent de mettre à néant les effets stabilisateurs ou conciliateurs de la croissance économique, et observe par ailleurs qu'« un cercle restreint du FPR exerce une influence dominante dans le secteur des affaires à Kigali, avec un portefeuille lucratif et étendu qui inclut l'aviation, les banques, l'agriculture, les télécommunications, l'énergie, la construction, l'immobilier, les communications et l'industrie », et qu'« il existe peu de mécanismes de contrôle pour réguler ou rendre transparent le vaste portefeuille ou les revenus du FPR ». ¹⁴ Le rapport conclut que « le danger est celui d'un cycle vicieux où la répression par le FPR génère des ressentiments, [que] ces ressentiments menacent le FPR, et [que] le sens de la vulnérabilité pousse le FPR vers des niveaux encore plus élevés de répression ». ¹⁵ En réalité, le CSIS arrive aux mêmes constats que ceux faits dans cette chronique au fil des ans.

Les contradictions entre gouvernance politique et gouvernance bureaucratique/technocratique sont devenues plus claires d'année en année. Pendant la période sous revue, les constantes continuent de s'affirmer au

¹¹ CENTER FOR STRATEGIC & INTERNATIONAL STUDIES, *Rwanda. Assessing Risks to Stability*, Washington, D.C., juin 2011, p. 1.

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*, p. 3.

¹⁴ *Ibid.*, p. 16. Pendant la même période, Nilgün Gökğür arrivait à des constats similaires (GÖKGÜR, N., *Formulating a broad-based private sector development strategy. Inception Report*, 20 juin 2011).

¹⁵ CENTER FOR STRATEGIC & INTERNATIONAL STUDIES, *op. cit.*, p. 19.

sujet de la première. Même si le Rwanda reste un pays relativement sûr, des attentats à la grenade font des victimes à Cyangugu et à Kigali en juillet 2011 et janvier 2012 respectivement. On apprend par Wikileaks en août 2011 que l'ambassade des États-Unis à Kigali partage une analyse faite depuis des années par l'auteur de cette chronique et par d'autres observateurs. Malgré son discours « anti-ethnique », le régime privilégie en réalité l'élite tutsi. Basé sur une analyse de la composition ethnique de la structure du pouvoir, le document « montre que les Tutsi occupent un pourcentage prépondérant des positions les plus importantes. Les Hutu dans des fonctions très élevées n'ont souvent qu'un pouvoir réel réduit, et ils sont généralement "parrainés" par des Tutsi qui exercent le pouvoir réel. » L'analyse de l'ambassade porte sur 118 positions importantes dans l'appareil étatique et paraétatique, et constate que les deux-tiers sont occupées par des Tutsi. Le rapport conclut que « malgré les exhortations du gouvernement d'abandonner les identités ethniques [...], la réalité politique est manifestement différente. [...] Si ce gouvernement doit un jour surmonter les défis et divisions de la société rwandaise, il doit commencer par partager le pouvoir réel avec les Hutu de façon plus substantielle qu'il ne le fait aujourd'hui ». ¹⁶ La réaction de Kagame est furieuse : il affirme que l'ambassadeur des États-Unis ne connaît pas mieux le Rwanda que les Rwandais eux-mêmes, et qu'il n'a pas de leçons à recevoir d'un pays « qui a appuyé le gouvernement génocidaire ». ¹⁷

Le phénomène d'un « pouvoir occulte » est soulevé de façon assez étonnante dans le journal en ligne *Rwanda Focus*, d'habitude proche du pouvoir. Shyaka Kanuma, le rédacteur-en-chef, s'inquiète de la dépendance du pays vis-à-vis de quelques « parrains » (*godfathers*) puissants qui prennent les grandes décisions. « Certains de ces parrains servent leurs propres intérêts au détriment de ceux de la population rwandaise collectivement. [...] Le parrain principal, le manipulateur en chef, le maître de l'intrigue, le chef des machinations est quelqu'un dont je ne peux pas dire le nom. [...] Depuis des années, celui-qui-ne-peut-être-nommé (*He-who-must-not-be-named*) a construit un formidable réseau de minus politiques [...]. [T]outes les transactions liées au pouvoir ou à l'acquisition du pouvoir sont menées informellement et secrètement. » Kanuma se pose la question de savoir comment celui-qui-ne-peut-être-nommé parvient à faire tout cela et pourquoi « son patron » (*his boss*) ne se rend pas compte de ce qui se passe. Ce patron, c'est Paul Kagame lui-même. En effet, Kanuma dit que tout le monde sait de qui il parle, et un certain nombre de réactions à l'article dévoilent le nom du parrain : il s'agit de James Musoni, le puissant ministre de l'Administration locale considéré très proche de Kagame. Kanuma conclut que « les poli-

¹⁶ "Ethnicity in Rwanda – Who governs the country?", US Embassy Kigali, Ref. Kigali 480, 5 août 2011, publié par Wikileaks le 30 août 2011.

¹⁷ "Kagame accuses US for backing 'Genocidal Government'", *The Chronicles*, 7 novembre 2011.

tiques personnelles de cet homme pourraient très bien finir par causer de graves dommages au gouvernement même ».¹⁸

Alors qu'il gère un pays qui reste l'un des plus pauvres du monde, le régime est en mesure de mobiliser des fonds considérables pour promouvoir son image. Lorsqu'en septembre 2011 le président Kagame se rend à New York pour l'Assemblée générale de l'ONU, il loge dans la suite présidentielle de l'hôtel Mandarin Oriental : d'après le *New York Post*, la nuitée y coûte 16 mille dollars.¹⁹ Deux factures de la société d'aviation privée Execujet, qui font l'objet d'une fuite sur internet en août 2011, montrent, pour le seul mois de juin 2008, des paiements de 868 mille dollars exécutés à la demande de la présidence. On se rappelle que la presse sud-africaine avait fait état, en février 2010, du fait que Execujet utilise deux avions qui sont la propriété de Repli Investments, société contrôlée par des proches de Kagame (Manasseh Nshuti et Hatari Sekoko).²⁰ Par le biais de ces hommes de paille, le trésor public paierait donc indirectement Kagame pour ses déplacements. Le Rwanda verse un montant mensuel de 50 mille dollars à la société américaine Racepoint pour améliorer son image, notamment en créant des sites internet pro-régime, en publiant des récits favorables et en créant un « mur de défense » sur internet afin de contrer les voix critiques en « inondant les médias avec des nouvelles sur les progrès économiques et sociaux réalisés au Rwanda ». La campagne est particulièrement axée sur deux groupes : la diaspora opposée au régime et les associations de promotion des droits humains critiquant le gouvernement, dont Human Rights Watch.²¹ BTP Advisers, une autre société de relations publiques, crée un « site d'attaque » pour le gouvernement ; l'objectif est de combattre des gens qui « sur-critiquent » le régime.²² Le trésor public met également le paquet en finançant d'énormes réunions de la diaspora favorable pour sa part au régime.²³ Tous frais payés, des milliers de participants sont ainsi venus applaudir Kagame à Chicago en juin 2011 et à Paris en septembre 2011.²⁴

¹⁸ «When the politics of personal destruction get out of hand», *Rwanda Focus*, 23 avril 2012.

¹⁹ «UN diplos gone wild in NYC», *New York Post*, 21 septembre 2011.

²⁰ REYNTJENS, F., «Chronique politique du Rwanda, 2009-2010», *L'Afrique des grands lacs. Annuaire 2009-2010*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 289.

²¹ «How a U.S. agency cleaned up Rwanda's genocide-stained image», *Globe and Mail*, 31 janvier 2012.

²² «Rwanda: How dare you accuse our client of genocide», *The Independent* (Londres), 7 décembre 2011.

²³ Cette partie de la diaspora, en majorité tutsi et acquise au FPR, constitue un fort réseau d'appui au régime. À l'issue de sa visite en France en juillet 2011, la ministre des Affaires étrangères Louise Mushikiwabo envoie un message à tous les « Intore » (militants du FPR) qu'elle félicite pour leurs intenses activités sur les forums de discussion (texte envoyé le 23 juillet 2011 par lmushikiwa@aol.com).

²⁴ Le gouvernement rwandais aurait offert de prendre en charge à hauteur d'un millier d'euros par personne les frais de voyage et de séjour des participants au meeting de Paris («France-Rwanda : une visite qui fait des vagues», *Le Journal du Dimanche*, 11 septembre 2011).

L'appareil de propagande développe une campagne systématique de dénigrement de toute voix critique étrangère. Le journaliste ougandais Andrew Mwenda, dont on sait qu'il est à la solde du régime de Kigali²⁵, publie un article dans son journal *The Independent* (Kampala), texte repris dans *The New Times*, et où – sur fond d'accusations selon lesquelles le pouvoir rwandais organiserait des assassinats politiques à l'étranger – il justifie (et, dans un sens, reconnaît) ces pratiques : « *I do not put it past the Rwandan government to try to kill those it considers dangerous to its security. All governments, democratic or otherwise do. [...] [S]tates kill to promote their interest ; if Kagame tried it, it would not be an aberration by a 'delusional despot'* ».²⁶ Des sources gouvernementales ou proches du gouvernement appellent à ignorer la presse internationale²⁷, les organisations des droits de la personne²⁸ et les chercheurs.²⁹

Le « retour au bercail » de deux opposants offre au régime une nouvelle opportunité d'en découdre avec d'autres opposants. Lorsque le major Gérard Ntashamaje rentre à Kigali en août 2011 après avoir été pardonné par le président Kagame, il affirme que la plupart des opposants « ont l'idéologie

²⁵ REYNTJENS, F., « Chronique politique du Rwanda, 2010-2011 », *L'Afrique des grands lacs. Annuaire 2010-2011*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 253. En septembre 2011, Mwenda est nommé membre du *Presidential Advisory Council*, un réseau de personnalités rwandaises et internationales appuyant le régime.

²⁶ « Rwanda and prejudices towards Africa », *The New Times*, 28 mai 2011.

²⁷ Par exemple : « Is it time to turn our back on foreign media? », *The Sunday Times*, 29 mai 2011 ; KIMONYO, J. P. : « It is high time Africans came to their senses on democratization », *The New Times*, 14 décembre 2011. Kimonyo, qui est conseiller à la présidence, évoque la relation entre violence politique et démocratie et reconnaît implicitement que la démocratie n'est pas souhaitable au Rwanda, parce qu'elle « rend la société plus dangereuse », que les élections ne sont qu'une « façade de la démocratie », que les électeurs « n'ont que peu de compréhension des choix auxquels ils sont confrontés » et que les intermédiaires politiques sont corrompus. L'auteur ajoute que « les Rwandais » (sans expliquer de qui il s'agit) « étaient pleinement conscients de ce que ceux qui n'ont pas été autorisés à participer aux élections veulent ». En même temps, il prétend que c'est précisément « grâce ou à cause de cela » que 97 % des Rwandais ont participé au scrutin de 2010 et que 93 % des électeurs ont voté pour Kagame. Il omet évidemment de dire que les Rwandais étaient obligés de participer au scrutin et que l'écrasante victoire de Kagame était due à une fraude massive (REYNTJENS, F., « Chronique politique du Rwanda, 2010-2011 », *op. cit.*, pp. 233-239).

²⁸ Par exemple : « Africa should divorce self-made world policemen », *The New Times*, 4 juin 2011 ; « Genocide fugitives shielded by rights groups – Ngoga », *The New Times*, 28 septembre 2011 ; « Double standards by rights groups promotes impunity », *The New Times*, 29 septembre 2011. Le 23 juin 2011, Kagame lui-même affirme que Human Rights Watch et Amnesty International « peuvent se faire foutre » : « *I don't give a damn what they say or what they do* » (« Rwanda President Kagame Says International Rights Groups Should 'Get Lost' », Kigali, Bloomberg, 23 juin 2011).

²⁹ Par exemple : « When foreign 'experts' author our history », *The New Times*, 12 mai 2011 ; « Mark Naftalin: Is there another Rwanda in your part of the world led by another Paul Kagame? », *The New Times*, 18 juillet 2011 ; « Susan Thomson distorts Rwanda's reconciliation story », *The New Times*, 30 juillet 2011 ; « Research should be about the truth », *The New Times*, 6 août 2011 ; « Rwandans impatient to move on, have no time for liars », *The New Times*, 20 décembre 2011.

du génocide, ils n'ont aucun programme politique clair, l'objectif étant seulement de détruire les acquis du régime en place à Kigali ». Au sujet des fondateurs du RNC, il dit qu'ils « ne sont partis en exil que pour éviter de répondre de leurs actes et ne font de la politique que pour leurs propres intérêts ». Concernant un autre opposant, Paul Rusesabagina, il ne comprend pas pourquoi « maintenant il finance les FDLR ». ³⁰ En octobre 2011 c'est au tour de l'ancien premier ministre Pierre-Célestin Rwigema de rentrer. Forcé de démissionner en 2000, il était parti en exil aux États-Unis, après quoi les autorités rwandaises avaient découvert qu'il avait été impliqué dans le génocide et avaient lancé contre lui un mandat d'arrêt. À son retour, il déclare avoir quitté le pays après avoir été « victimisé » par le procureur général de l'époque, Gérard Gahima, depuis lors entré dans l'opposition et un des fondateurs du RNC. Rwigema indique qu'il n'est plus membre d'aucun parti politique et qu'il est disposé à « donner un coup de main au parti au pouvoir ». ³¹ Il reconnaît ses erreurs du passé, mais les impute à des membres de son ancien parti politique, le MDR, et au passage accuse Rusesabagina de n'être « qu'un fraudeur motivé par la rapacité et l'intérêt personnel, et qui s'enrichit sans honte en exploitant le génocide ». Le procureur général Martin Ngoga indique que, faute de preuves, l'affaire contre Rwigema a été classée sans suite, mais toutefois manque de préciser quand cette décision aurait été prise. ³² La propagande gouvernementale saisit évidemment la balle au bond : le retour de Rwigema montre que les critiques formulées à l'encontre du « nouveau Rwanda » sont injustifiées. ³³ En récompense, le 18 mai 2012, Rwigema, candidat du FPR, est 'élu' membre de l'assemblée législative de la Communauté est-africaine.

Des conférences sont organisées à Kigali où des « spécialistes », triés sur le volet mais inconnus de la communauté scientifique internationale, viennent répercuter le discours tenu par le pouvoir. ³⁴ Des recherches sont censées démontrer que la gouvernance est sur la bonne voie. Ainsi, on apprend d'une enquête du *Rwanda Governance Advisory Council* que 87,26 % de la population est satisfaite de la sécurité dans le pays, 82,41 % du bien-être, 81 % de la stimulation du secteur privé, 76,22 % de la lutte contre la corruption, et 71,43 % des droits civils et politiques. ³⁵ Début 2012, un rap-

³⁰ «Le major Gérard Ntashamaje rentre au bercail», *Le Nouvelle Relève*, n° 892, 8-11 août 2011.

³¹ «Gahima forced me to flee to exile», ex-Prime Minister», Kigali, RNA, 24 octobre 2011.

³² «Anyone would wish to be part of the new Rwanda – Rwigema», *The New Times*, 25 octobre 2011.

³³ «Mr. Rwigema has proved what we knew all along», *The New Times*, 26 octobre 2011 ; «Rwigema's return renders 'persecution' talk impotent», *The New Times*, 27 octobre 2011.

³⁴ Par exemple : «Conférence internationale sur la libération», organisée le 3 juillet 2011, la veille du *Liberation Day*, qui célèbre la victoire du FPR en 1994 ; conférence concernant les effets du génocide de 1994 sur la recherche en Afrique, et organisée en août 2011 ; «High Level Meeting on Post-Conflict Peacebuilding», organisé en novembre 2011 ; «Conférence internationale sur le génocide», organisée en avril 2012.

³⁵ «Good governance on right track – new study», *The New Times*, 28 juillet 2011.

port de la Commission nationale pour l'unité et la réconciliation constate que la réconciliation a atteint 80 % ; en outre, 90 % des Rwandais auraient confiance dans leur *leadership* politique, leurs institutions publiques et la règle de droit ; 94,30 % des Rwandais pensent que le pays est sûr et que l'égalité économique et la liberté d'expression sont assurées.³⁶ La précision des chiffres peut impressionner, mais ces données sont totalement contraires aux constats faits par de nombreuses études de terrain.

Alors que la gouvernance politique est déplorable, la gouvernance technocratique continue à être bien meilleurs que la moyenne africaine, et l'ingénierie sociale et économique reste ambitieuse. Pour la période 2010-2012, la croissance moyenne du PIB réel est estimée à environ 7 %, ce qui correspond en gros à celle de l'ensemble de l'Afrique de l'est. Tant dans les *World Bank Worldwide Governance Indicators* que dans le rapport de *Transparency International*, le Rwanda est classé en 2011 parmi les pays les moins corrompus d'Afrique. Une transformation autoritaire de l'agriculture inclut, entre autres, une spécialisation régionale obligatoire, la monoculture et une augmentation considérable de semences commerciales, de pesticides et d'engrais importés. Depuis le lancement en 2007 du *Crop Intensification Program* (CIP), l'augmentation de la production a été en moyenne de l'ordre de 14 % annuellement.³⁷ Fin 2011, le ministère de l'Agriculture annonce la production d'un « excédent » de 300 mille tonnes de maïs.³⁸ Ces succès ont un prix. Dans les coopératives qui participent au CIP, la diversité agricole a chuté et la proportion des terres de culture du maïs a augmenté de 48 à 89 %. Les semences hybrides importées sont chères et ne peuvent être stockées et réutilisées. Les paysans deviennent donc dépendants d'une chaîne d'approvisionnement en semences que jadis ils produisaient eux-mêmes.³⁹ Ceux qui ne se plient pas à la politique imposée voient leurs cultures arrachées et sont sujets à des amendes fortes et arbitraires.⁴⁰

La marche vers le progrès est également menée d'une main de fer dans d'autres domaines. Ainsi, la démolition des maisons couvertes d'herbes (*nyakatsi*), décidée en décembre 2010, se fait en un temps record au cours de la première moitié de 2011. De nombreuses habitations sont détruites sans que ceux qui y vivent ne trouvent un autre logement, et le gouvernement recourt à la force pour imposer sa politique.⁴¹ Il profite de cette mesure pour

³⁶ «Reconciliation efforts attain 80% milestone – NURC report», *The New Times*, 1^{er} février 2012.

³⁷ MILZ, M., *The authoritarian face of the "Green Revolution": Rwanda capitulates to agribusiness*, 8 août 2011.

³⁸ «Une récolte performante d'un excédent de 300 mille tonnes de maïs», Kigali, ARI, 28 décembre 2011.

³⁹ MILZ, M., *The authoritarian face...*, *op. cit.*

⁴⁰ «Rwanda : destruction des plantations pour imposer la monoculture», *Échos d'Afrique*, 6 octobre 2011.

⁴¹ «Govt admits using force in 'Bye Bye Nyakatsi' resettlement program», Kigali, RNA, 25 mai 2011.

étendre son programme contesté de villagisation (*imidugudu*). À Gicumbi, le nombre de maisons groupées était de 43 % en décembre 2010, alors que ce chiffre atteint 62 % fin mars 2011.⁴² À la fin novembre 2011, le vélo est interdit sur les axes goudronnés des villes pour des raisons de « sécurité routière ». La mesure est durement ressentie par les petits commerçants désormais contraints de prendre des taxis.⁴³ En mai 2011, tous les « grands immeubles » à Kigali se voient imposés un dispositif de sécurité colossal, notamment avec caméras CCTV, portails avec détecteurs de métal, scanners de bagages et dispositif de communication. Une société est même désignée pour la vente et le service de ces équipements.⁴⁴ En avril 2012, le nouveau marché de Nyarugenge à Kigali est soudainement fermé aussi longtemps que ces dispositifs ne seront pas en place. Pour les petits vendeurs, les conséquences sont désastreuses.⁴⁵ En juillet 2011, il est décidé que les maisons résidentielles à Kigali ne pourront plus abriter d'activités commerciales ; le 30 septembre au plus tard, les propriétaires devront soit soumettre des propositions d'aménagement des bâtiments, soit fermer boutique. Fin novembre, 107 propriétaires sont sommés de déménager dans des espaces commerciaux, ce qui doit sans doute favoriser la location des grands immeubles de bureaux construits à Kigali ces dernières années, mais dont les loyers sont inabordables pour les petites entreprises ou les ONG.⁴⁶ Cette politique est mise en application, alors que la Banque mondiale constate que certaines mesures gouvernementales forcent de nombreuses petites entreprises, notamment familiales, à cesser leurs activités, et découragent d'autres entrepreneurs potentiels : « Ceci diminue les revenus et les opportunités du développement économique local et la réduction de la pauvreté ». ⁴⁷ Fin décembre 2011, la ville de Kigali annonce qu'un nouveau centre urbain sera développé à Gahanga dans le district de Kicukiro. Ceux qui n'ont pas les moyens de transformer leurs propriétés en accord avec le plan directeur devront déménager.⁴⁸ On imagine les conséquences pour les moins nantis.

Alors que les politiques gouvernementales sont loin d'avantager les pauvres, début février 2012 la troisième Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICV) fait état de progrès spectaculaires. Elle montre

⁴² «Towards EDPRS Ideals: Nyakatsi Eradication Campaign. The triumph of decency», *The New Times*, 22 juin 2011.

⁴³ «Rwanda : le vélo interdit en ville sur les grands axes», *Syfia Grands Lacs*, 21 octobre 2011.

⁴⁴ Il s'agit du *Kingdom Engineering Group of Company* (sic) (www.kegcom.com), une société qui semble nouvelle et dont le site n'indique aucune référence à des prestations antérieures.

⁴⁵ «KCC won't compensate traders», *The New Times*, 12 avril 2012 ; «Uncertainty looms as Mayor orders closure of modern Kigali market», *The Chronicles*, 18 avril 2012 ; «KCC reopens city market», *The New Times*, 19 avril 2012.

⁴⁶ «Businesses to close for failure to comply with City plan», *The New Times*, 6 octobre 2011 ; «Over 100 Kigali businesses to relocate», *The New Times*, 1^{er} décembre 2011.

⁴⁷ «Govt squeezing small businesses out of the market – World Bank», *The Chronicles*, 2 décembre 2011.

⁴⁸ «New metropolis to be established in Gahanga», *The New Times*, 23 décembre 2011.

une diminution soutenue de la pauvreté : de 58,9 % en 2000-2001, celle-ci passe à 56,7 % en 2005-2006 pour atteindre 44,9 % en 2010-2011 ; l'extrême pauvreté diminue de même : 40 %, 35,8 % et 24,1 % pour les mêmes périodes. De plus, l'inégalité décroît de façon significative. Alors que l'index Gini avait encore augmenté de 0,507 à 0,522 entre 2000-2001 et 2005-2006, il est tombé à 0,490 en 2010-2011. La croissance économique semble donc s'être traduite en une réduction de l'inégalité, et une tendance forte depuis de nombreuses années se serait renversée.⁴⁹ Le rapport tente quelques explications : la diminution de l'étendue des ménages, l'augmentation des revenus provenant de salaires et de transferts, la croissance de la production agricole et de la commercialisation de l'agriculture.⁵⁰ Toujours est-il que l'ampleur et la rapidité de l'évolution de la pauvreté et de l'inégalité interpellent. Puisque l'EICV est un instantané, il se pourrait que les aléas de la production agricole aient joué un rôle (les années 2000 et 2006 n'ont pas été bonnes, alors que 2010-2011 a été nettement meilleure). Ansoms note également que près de 300.000 jeunes n'ont pas été inclus dans l'échantillon comparé à celui de 2005-2006, ce qui entraînerait une sous-estimation significative de la pauvreté.⁵¹ Par ailleurs, le PNUD arrive à un Gini de 0,531 pour 2011⁵², mais on ignore la méthodologie utilisée, qui semble de toute façon moins détaillée que l'EICV.⁵³ Enfin les données de l'enquête sont contredites par des observations de terrain. Ainsi, Ansoms *et al.* constatent qu'une comparaison des « sentiments » dans six collines rurales en 2007 et 2011 montre une augmentation inquiétante de la frustration et de la rage. D'après les enquêtés, les conditions de vie étaient pires en 2011 qu'en 2007.⁵⁴

⁴⁹ Avec un Gini de 0,289 en 1985, le Rwanda était un pays à faible inégalité, mais le Gini n'avait cessé de croître depuis les années 1990, faisant du Rwanda un pays à haute inégalité dès le début des années 2000, ce qu'il est d'ailleurs toujours en 2011, même en admettant les données de l'EICV de 2012.

⁵⁰ REPUBLIC OF RWANDA, NATIONAL INSTITUTE OF STATISTICS OF RWANDA, *The evolution of poverty in Rwanda from 2000 to 2011: Results from the Household surveys (EICV)*, Kigali, février 2012.

⁵¹ ANSOMS, A., *So, where has the youth gone? An anomaly in the EICV dataset*, note non publiée, 15 mars 2012.

⁵² UNDP, *Human Development Report 2011*. D'après ces données le Rwanda serait le onzième pays le plus inégalitaire du monde.

⁵³ Il est très étonnant que le directeur du PNUD pour le Rwanda désavoue les données de sa propre organisation lorsqu'il loue les performances du gouvernement rwandais dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. (LOOTSMA, A., "Rwanda: Gains made against poverty, a lesson for others", publié le 27 février 2012 sur www.undp.org). M. Lootsma n'a pas voulu m'expliquer cette contradiction.

⁵⁴ ANSOMS, A., ROSTAGNO, D., VAN DAMME, J., "Rwanda's *Vision 2020* Halfway Through: What the Eye Does Not See", *Review of African Political Economy*, à paraître. Voir également "Malnutrition: the scourge of Rwanda's children", *The Observer* (Londres), 19 février 2012 ; "Kigali : un repas par jour pour les pauvres, et encore", *Syfia Grands Lacs*, 16 mars 2012.

2. JUSTICE

Le procès qui a attiré la plus grande attention est celui tenu contre la présidente du parti d'opposition FDU-Inkingi, Victoire Ingabire, qui avait été empêchée en 2010 de participer à l'élection présidentielle et dont le parti n'avait pas été agréé. Le procès débute en septembre 2011, un an après l'arrestation de Ingabire survenue en octobre 2010. Les incidents se succèdent : le siège se montre très hostile à la défense ; les déclarations de témoins de la poursuite, en même temps co-accusés de Ingabire, sont « préparées » ; la défense est obligée de communiquer à l'avance les questions pour leur contre-interrogatoire ; en cours de procès, tout comme il l'avait déjà fait à plusieurs reprises par le passé, le président Kagame affirme que Ingabire est coupable et qu'elle a même reconnu sa culpabilité ; lorsqu'un témoin dément les affirmations du procureur au sujet de la collaboration de Ingabire avec les FDLR, ce témoin est menacé et, suite à une perquisition, ses documents sont saisis ; la cour refuse par la suite de l'entendre. Lorsque la défense soulève une exception d'inconstitutionnalité de la loi de 2008 sur l'idéologie du génocide, la Cour suprême refuse de se prononcer sur le fond de l'affaire, arguant que Ingabire aurait dû annexer une copie de cette loi à sa saisine (alors que la règle de droit ne doit pas être prouvée). Face à ces irrégularités, Ingabire jette l'éponge le 16 avril 2012 : elle affirme qu'elle a perdu tout espoir d'un procès équitable et annonce qu'elle ne se présentera plus devant la cour et qu'elle a prié ses avocats d'en faire autant.

Quelques autres affaires peuvent être brièvement signalées. Après avoir passé seize ans en prison, en août 2011 l'ancien conseiller à la présidence sous Habyarimana, Runyinya Barabwiriza, est acquitté des préventions de planification et d'incitation au génocide par le tribunal de Huye. L'organisation des rescapés Ibuka s'indigne de l'acquittement et « appelle la police à le surveiller de près pour qu'il ne quitte pas le pays ».⁵⁵ Le procès devant la cour militaire contre le lieutenant colonel Ngabo Rugigana, frère du général Kayumba Nyamwasa, continue. Alors que la cour refuse de le libérer sous caution, la *East African Court of Justice* décide le 1^{er} décembre 2011 que sa détention est illégale tant au regard du traité de la Communauté est-africaine que du droit interne rwandais. Tandis que le procureur militaire affirme que Kayumba Nyamwasa a utilisé Rugigana pour le recrutement de civils et de militaires dans une milice subversive⁵⁶, le gouvernement dit que l'affaire est sans rapport avec les activités d'opposition de Kayumba Nyamwasa.⁵⁷

⁵⁵ «Ibuka appelle à 'surveiller de près' un conseiller de l'ex-président acquitté», Kigali, Fondation Hirondelle, 17 août 2011.

⁵⁶ «Military High Court extends Rugigana's detention», *The New Times*, 1 juillet 2011.

⁵⁷ «EAC court rules on detention of Gen. Nyamwasa's brother», Kigali, RNA, 1^{er} décembre 2011.

L'affaire du meurtre du journaliste Jean-Léonard Rugambage, assassiné le 24 juin 2010 juste après avoir publié un article accusant le régime d'avoir attenté à la vie de Kayumba Nyamwasa à Johannesburg, est clôturée le 15 septembre 2011, lorsque la Cour suprême condamne à dix ans de prison un prévenu en aveu, tandis qu'un officier de police est relaxé. Seule la piste de vengeance individuelle avait été instruite et non celle de l'implication de services officiels, alors que celle-ci est pour le moins plausible. D'après *Umuvugizi*, le journal pour lequel travaillait Rugambage et qui est publié à Kampala depuis 2010, le meurtrier aurait fait partie de la sécurité présidentielle et aurait été protégé par la police militaire après son forfait.⁵⁸ *Reporters sans frontières* se dit « sceptique » au sujet de l'arrêt et regrette que la communauté diplomatique n'ait pas insisté sur une enquête indépendante.⁵⁹

Dans l'affaire de Bernard Ntaganda, président du PS-Imberakuri, condamné le 11 février 2011 à quatre ans de prison par la Haute Cour, deux témoins affirment qu'ils ont été obligés par la police, sous la menace, de faire des déclarations à charge. Ils demandent à la présidente de la Cour suprême de ne pas tenir compte de ces preuves.⁶⁰ Fin avril 2012, la Cour confirme la condamnation de Ntaganda, tout comme elle avait déjà confirmé fin février la condamnation à perpétuité de Déo Mushayidi. Un autre opposant, Charles Ntakirutinka, est libéré après avoir purgé une peine de dix ans de prison lui infligée en 2004 lors d'un procès où un de ses co-accusés était l'ancien président Pasteur Bizimungu. Ntakirutinka semble avoir un excellent moral. À sa sortie de prison, il affirme : « Je dois dire la vérité. Si cela veut dire que je retournerai en prison, alors je suis prêt. Reprenez-moi. »⁶¹ De son côté, Bizimungu ne semble pas avoir ce choix, puisqu'il affirme qu'il lui est interdit de parler aux médias.⁶²

La clôture des activités des juridictions *gacaca*, reportée à plusieurs reprises depuis 2007, est une nouvelle fois retardée. Alors que la secrétaire exécutive du Service national des juridictions *gacaca* annonce, encore en août 2011, que le rapport final sera publié en décembre, le gouvernement décide le 22 décembre de reporter à nouveau la clôture officielle au 4 mai 2012. Fin mars 2012, la clôture est annoncée pour le 18 juin 2012. Il reste extrêmement difficile de déterminer le nombre de personnes jugées. La secrétaire exécutive du Service national des juridictions *gacaca*, cette fois en avril 2012, annonce que 1.951.388 suspects auraient été jugés, dont 272.716

⁵⁸ "Rugambage's case evidence of how in Kagame's regime murder is normal as slaughtering an animal", *Umuvugizi*, 17 septembre 2011.

⁵⁹ Communiqué 21 septembre 2011, http://www.newspress.fr/Communique_FR_245801_200.aspx.

⁶⁰ Lettres datées des 5 septembre 2011 (Pierre Nduwayezu) et 10 septembre 2011 (Noël Hakizimfura).

⁶¹ "Rwanda : Ntakirutinka promet de continuer à s'exprimer", Kigali, AFP, 1^{er} mars 2012.

⁶² "I'm not allowed to talk to media – Bizimungu", *The Chronicles*, 28 mars 2012.

auraient été acquittés⁶³, mais il n'est pas évident qu'il s'agisse du nombre de jugements ou du nombre de personnes jugées, puisque, d'après le secrétaire général du ministère de la Justice, il y a des personnes qui ont été jugées plusieurs fois pour des faits différents.⁶⁴

Dans la perspective de la fin des opérations *gacaca*, en mai 2011 Human Rights Watch publie un rapport qui tente de faire le point. Alors que l'organisation parle d'un « succès mitigé », elle énumère surtout les « défauts et échecs multiples ». Les plus importants sont « les restrictions à un procès équitable », et le rapport illustre par des dizaines d'exemples « comment les imperfections procédurales ont contribué directement à des procès faussés ». ⁶⁵ Dans une tentative de respecter la date de clôture initialement fixée à la fin 2007, le gouvernement a poussé ainsi les juridictions à accélérer les procédures, avec pour conséquence que des prévenus furent condamnés à perpétuité à l'issue de procès de moins d'une heure : « La qualité des décisions a été sacrifiée aux besoins de la vitesse. » ⁶⁶ Plus tard, le nombre de procès par contumace, inspirés par des raisons politiques, s'est accru, parfois afin d'obtenir l'extradition de suspects vivant à l'étranger⁶⁷, parfois pour saisir leurs biens ou régler des comptes personnels, parfois encore pour réduire au silence des opposants.⁶⁸ Tout comme d'autres observateurs, Human Rights Watch note l'existence indéniable de problèmes de vérité, de participation forcée, d'intimidation de témoins et même de juges, de corruption et d'ingérence politique dans les procès. Comme l'ont fait d'autres également, le rapport conclut que « l'un des défauts les plus importants de la législation en matière de *gacaca* est qu'elle ne couvre pas les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par le FPR ». ⁶⁹ La réaction immédiate au rapport est une vive fureur, comme le montrent les titres d'articles publiés dans le porte-voix du régime.⁷⁰

Toutefois, quasiment tous les chercheurs ayant étudié les procédures *gacaca* et qui se réclament d'une expérience de terrain soutenue arrivent à des constats similaires. Déjà en 2010, Longman avait fort bien résumé ces observations : « Loin d'avoir servi à résoudre le conflit et à promouvoir la

⁶³ «The Legacy of Gacaca», *The New Times*, 10 avril 2012.

⁶⁴ «La clôture des gacacas reportée au 18 juin prochain», Kigali, Fondation Hirondelle, 20 mars 2012.

⁶⁵ HUMAN RIGHTS WATCH, *Rwanda. Justice Compromised. The Legacy of Rwanda's Community-Based Gacaca Courts*, New York, mai 2011, pp. 3-4. Le rapport est basé sur 2000 jours d'observation de procès et d'interviews ; plus de 350 procès ont ainsi été suivis.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 24.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 56.

⁶⁸ *Ibid.*, pp. 98-103.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 119.

⁷⁰ «Report on Gacaca misleading – Gov't», *The New Times*, 1^{er} juin 2011 ; «HRW's 'Justice Compromised' report isn't worth the paper it's printed on», *The New Times*, 1^{er} juin 2011 ; «By attempting to distort Gacaca achievements, HRW has only exposed itself», *The New Times*, 2 juin 2011 ; «Why I wouldn't lose sleep over HRW claims on Gacaca», *The New Times*, 2 juin 2011.

réconciliation, comme l'ont prétendu leurs promoteurs, les procès ont permis à un pouvoir autoritaire de consolider son pouvoir, créé de l'insécurité parmi la population, et exacerbé les tensions ethniques. [...] Le processus *gacaca* n'a pas promu les principes judiciaires restaurateurs ou traditionnels que ses supporters ont revendiqués. Au contraire, *gacaca* a été un procès rétributeur et punitif utilisé pour promouvoir un agenda politique répressif et régler de nombreuses vendettas personnelles. »⁷¹

Le TPIR se traîne vers la fin de son mandat avec un retard d'au moins cinq ans par rapport à la période initialement prévue. L'année 2011 a toutefois été productive, puisque des jugements sont prononcés concernant 18 prévenus. Le 29 mars, l'ancien bourgmestre Jean-Baptiste Gatete est condamné à la perpétuité. Le 17 mai, quatre officiers, dont les anciens chefs d'état-major de l'armée et de la gendarmerie, sont condamnés à des peines allant de la perpétuité à 11 ans, trois mois et 19 jours. C'est en effet de cette dernière peine bizarre qu'écope le général Augustin Ndindiliyimana, peine qui correspond exactement à la période qu'il a passée en détention préventive. En somme, un acquittement qui ne dit pas son nom.⁷² Le procès Butare, qui concerne six prévenus, prend fin lorsque le jugement est prononcé le 24 juin : trois prévenus, dont l'ancienne ministre Pauline Nyiramasuhuko, la seule femme poursuivie devant le TPIR, sont condamnés à perpétuité, alors que trois autres se voient infligés des peines allant de 25 à 35 ans. Le 30 septembre, deux anciens ministres sont acquittés et deux autres condamnés à perpétuité. Le 17 novembre, Grégoire Ndahimana, ancien bourgmestre de Kivumu, est condamné à 15 ans de réclusion. Le verdict contre les ex-président et vice-président du MRND, Matthieu Ngirumpatse et Edouard Karemera, tombe le 21 décembre : la perpétuité pour chacun. La chambre d'appel confirme les condamnations des lieutenants-colonels Tharcisse Muvunyi et Ephrem Setako, mais réduit les peines du colonel Théoneste Bagosora⁷³ et du lieutenant-colonel Anatole Nsengiyumva. Ce dernier est remis en liberté, compte tenu du temps passé en détention préventive.

Un élément important de la stratégie de fin de mandat du tribunal est le transfert de dossiers au Rwanda et à des pays tiers. Ce mécanisme n'avait pu être mis en œuvre parce que, d'un côté, seule la France avait accepté deux dossiers et que, d'un autre côté, les chambres du TPIR refusaient les transferts au Rwanda par crainte que les inculpés n'y aient pas de procès équitables. En juin 2011, une chambre autorise pour la première fois le transfert d'un inculpé à la justice rwandaise, décision confirmée en appel le 19 dé-

⁷¹ LONGMAN, T., "Trying Times for Rwanda. Reevaluating *Gacaca* Courts in Post-Genocide Reconciliation", *Harvard International Review*, 2010, n° 2, p. 49.

⁷² Voir à ce sujet CRUVELLIER, T., PETIT, F., "11 years, 3 months and 19 days...", *International Justice Tribune*, mai 2011, n° 128, pp. 4-5.

⁷³ Alors que Bagosora est présenté comme "le cerveau du génocide", la chambre d'appel n'en trouve pas la preuve, ce qui fait conclure à Thierry Cruvellier qu'il s'est agi d'un "génocide sans cerveau" (CRUVELLIER, T., "A brainless genocide", *International Justice Tribune*, décembre 2011, n° 142, p. 1).

tembre. Dans sa décision de renvoi de Jean Uwinkindi, la chambre fait état de « la bonne foi, la capacité et la bonne volonté [du Rwanda] d'appliquer les plus hauts standards en matière de justice internationale ». ⁷⁴ La chambre ajoute avoir reçu des assurances que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples mettra en place « un mécanisme robuste de suivi » qui devra rapporter au président du TPIR toute violation des droits de l'accusé, ceci en vue d'un remède approprié qui peut être une annulation du renvoi. ⁷⁵ Après que la chambre d'appel a rejeté un ultime recours, Uwinkindi arrive à Kigali le 19 avril 2012. Deux autres dossiers d'inculpés sont transférés au Rwanda, mais il s'agit là de personnes en fuite. L'impact pratique de ces transferts est dès lors limité. Un mécanisme résiduel est mis en place pour terminer un certain nombre de fonctions essentielles du TPIY et du TPIR après la fermeture des deux tribunaux. À la lumière des services que le procureur du TPIR Jallow a rendus au régime rwandais en lui assurant l'impunité, il n'est pas étonnant que Kigali salue sa nomination en tant que procureur dans ce dernier mécanisme également. ⁷⁶

Toujours au niveau de la justice pénale internationale, la Cour pénale internationale (CPI) refuse de confirmer les charges émises par le procureur contre le secrétaire exécutif des FDLR, Callixte Mbarushimana, parce que « la preuve présentée par la poursuite n'est pas suffisante pour établir des bases suffisantes de croire que le suspect a encouragé le moral des troupes à travers ses communiqués de presse et ses messages à la radio ». La CPI estime en outre que les preuves de crimes contre l'humanité commis par les FDLR n'ont pas été apportées. ⁷⁷ Le procureur général rwandais annonce que Mbarushimana sera poursuivi pour son rôle dans le génocide de 1994, prévention sur laquelle la CPI ne s'est pas prononcée. ⁷⁸ Après sa libération, Mbarushimana retourne en France, où il bénéficie du statut de réfugié politique depuis 2002 et où il fait toujours l'objet d'une information judiciaire visant sa participation au génocide. ⁷⁹

Un certain nombre de développements au sujet de la justice dans des pays tiers doivent être brièvement signalés. Au Canada, après une procédure extrêmement coûteuse et longue de 17 ans, Léon Mugesera perd son combat contre l'expulsion vers le Rwanda. Alors que le Comité des Nations unies

⁷⁴ «Premier renvoi d'une affaire vers la justice rwandaise», Arusha, Fondation Hironnelle, 28 juin 2011.

⁷⁵ «Le TPIR décerne un satisfecit au système judiciaire rwandais», Arusha, Fondation Hironnelle, 29 juin 2011.

⁷⁶ «New appointments at the UN tribunals welcome, says Ngoga», *The New Times*, 2 mars 2012.

⁷⁷ «Les juges ordonnent la libération de Callixte Mbarushimana», La Haye, Fondation Hironnelle, 16 décembre 2011.

⁷⁸ «Rwanda to file Genocide charges against Mbarushimana», *The New Times*, 27 décembre 2011.

⁷⁹ «L'interminable parcours judiciaire du Rwandais Callixte Mbarushimana», *LeMonde.fr*, 24 décembre 2011.

contre la torture avait demandé au Canada de surseoir à sa décision pendant six mois, Mugesera arrive à Kigali le 25 janvier 2012. Le 2 février, il est formellement accusé de planification du génocide, incitation au génocide et distribution d'armes. En Suède, un suspect détenu depuis juillet 2008 et dont le Rwanda demande l'extradition est libéré après que la Cour suprême juge que sa détention a été démesurément longue. Après son départ de la Suède pour le Danemark, qui est son pays d'asile, la Cour européenne des droits de l'homme décide que l'extradition de Ahorugeze ne serait pas contraire à la convention européenne des droits de l'homme.⁸⁰ Il est fort probable que le Rwanda adressera au Danemark une nouvelle demande d'extradition.

De son côté, tout comme la plupart des pays européens, la France continue de refuser les demandes d'extradition provenant du Rwanda. Ainsi, la Cour d'appel de Paris décide, le 28 septembre 2011, que l'épouse du président Habyarimana Agathe Kanziga ne sera pas extradée, ce qui entraîne en même temps la levée de sa mise sous contrôle judiciaire.⁸¹ La Cour d'appel de Rennes suit cette même jurisprudence, mais celle de Rouen autorise une extradition fin mars 2012. L'intéressé s'est pourvu en cassation, dont la jurisprudence est de ne pas autoriser les extraditions vers le Rwanda. Alors que la Belgique n'extrade pas non plus vers le Rwanda, elle a déjà jugé à diverses reprises des suspects du génocide. Trois d'entre eux, arrêtés en mars 2011, sont libérés sous caution en février 2012 dans l'attente d'un procès qui n'aura pas lieu avant 2013. Notons que deux des suspects ont parcouru le Rwanda en toute tranquillité en décembre 2010 dans le cadre du programme de rapatriement *Ngwino Urebe* (« Venez voir »). Fin août 2011, le procureur décide d'abandonner les charges contre Lazare Kobagaya, après qu'un jury à Wichita (Kansas) a jugé que celui-ci n'avait pas été impliqué dans le génocide. Il est relaxé et ne sera pas extradé au Rwanda. De même, Béatrice Munyenyezi (belle-fille de Pauline Nyiramasuhuko, condamnée à perpétuité par le TPIR, cf. *supra*), est acquittée par une Cour du New Hampshire. Toujours aux États-Unis, en novembre 2011 une cour fédérale en Oklahoma déboute les veuves des présidents Habyarimana et Ntaryamira, morts dans l'attentat contre l'avion du premier. Les plaignantes réclamaient 350 millions de dollars au président Kagame en vertu du *Alien Tort Claims Act*, mais le gouvernement américain était intervenu pour demander à la cour de considérer qu'un chef d'État en fonction bénéficie de l'immunité, demande à laquelle la cour avait fait droit. L'affaire devrait être traitée en appel dans le courant de 2012.

Un autre pays où des crimes du passé devraient être jugés est la RDC. En octobre 2010, le « Rapport Mapping des Nations-Unies sur les graves violations des droits de l'homme commises en RDC entre 1993 et 2003 », qui mettait gravement en cause l'armée rwandaise, suggérait la mise

⁸⁰ Case of Ahorugeze v. Sweden (Application n° 37075/09), jugement du 27 octobre 2011.

⁸¹ « Agathe Habyarimana ne sera pas extradée au Rwanda », Paris, Fondation Hirondelle, 28 septembre 2011.

en place de juridictions mixtes.⁸² La question d'un projet de loi portant création d'une cour spéciale est débattue au parlement congolais au milieu de 2011, mais en août le Sénat renvoie le texte au gouvernement, « mettant en avant la souveraineté de la RDC qui serait mise à mal par la présence de personnel international ». Le Sénat évoque également des questions budgétaires, « préférant privilégier la seule compétence des tribunaux nationaux ». ⁸³ En octobre 2011, Human Rights Watch s'inquiète du manque de progrès dans ce dossier. ⁸⁴

C'est l'affaire de l'attentat du 6 avril 1994 qui fera couler le plus d'encre. Le 10 janvier 2012, les juges d'instruction Trévidic et Poux, qui ont succédé au juge Bruguière dans ce dossier, communiquent aux parties un rapport d'expertise. ⁸⁵ Les avocats des personnes mises en examen, sept officiers de l'armée rwandaise, relèvent, lors d'une conférence de presse, les éléments du rapport qui semblent favorables à leurs clients. Ils en donnent une lecture sélective et affirment que « la vérité a gagné ». De même, le gouvernement rwandais accueille le rapport avec satisfaction et affirme que cette « vérité scientifique » met un terme aux accusations portées contre lui. La presse et certains autres commentateurs tirent immédiatement des conclusions péremptoires et définitives, alors qu'ils n'avaient pas lu le rapport, couvert par le secret de l'instruction, et qu'ils ne pouvaient se baser que sur ce que les avocats des mis en examen en avaient dit et, peut-être, sur leur propre intime conviction. Ils font ainsi dire au rapport ce qu'il ne dit pas, en l'occurrence que l'attentat a été commis par les FAR de Habyarimana. Or, après qu'il aura fait l'objet d'une fuite, on se rendra compte que les conclusions du rapport technique sont bien moins tranchées que ce qui a été largement affirmé.

Le rapport d'expertise tente de donner principalement des réponses à deux questions : l'endroit d'où les missiles ont été tirés et le type de missiles utilisés. Deux données techniques autorisent les experts à désigner les endroits de tir les plus probables : d'une part, le point d'impact du missile qui a touché l'avion, d'autre part des données acoustiques sur le bruit du souffle de départ des missiles que des témoins ont entendu. Notons que l'expert acousticien ne s'est pas rendu sur les lieux, mais a effectué une simulation sur un terrain militaire en France. Quant à l'endroit où l'avion a été touché,

⁸² Voir SMIS, S., "The UN Mapping Report on international crimes committed in the DRC between 1993 and 2003", *L'Afrique des grands lacs. Annuaire 2010-2011*, Paris, L'Harmattan, pp. 105-125 ; REYNTJENS, F., "Chronique politique du Rwanda, 2010-2011", *op. cit.*, pp. 247-251.

⁸³ "Les sénateurs accusés de torpiller le projet de loi sur une cour mixte", Arusha, Fondation Hirondelle, 24 août 2011.

⁸⁴ HUMAN RIGHTS WATCH, "RD Congo : Il faut réprimer les atrocités mises en lumière par l'ONU. Le premier anniversaire du rapport du 'Projet Mapping' montre le besoin d'une action internationale plus ferme", New York, 10 octobre 2011.

⁸⁵ COUR D'APPEL DE PARIS, TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS, *Rapport d'expertise. Destruction en vol du Falcon 50, Kigali (Rwanda)*, 5 janvier 2012.

les experts se basent sur une approche normale, alors que l'avion aurait pu être dévié de sa trajectoire par le premier missile, mais aussi que le pilote aurait pu effectuer une manœuvre d'évitement, possibilité d'ailleurs signalée dans le rapport. Sur cette double base technique, l'expertise privilégie deux endroits à l'intérieur du domaine militaire de Kanombe, tout en notant que la zone Masaka, qui avait été retenue par le juge Bruguière, se situe dans le prolongement des endroits retenus. Les experts estiment également que la position de Masaka est la meilleure de toutes celles étudiées, et que les différentes positions qui ont été retenues offrent une probabilité d'atteinte de l'avion moins élevée, mais que cette probabilité est suffisante pour que, sur les deux missiles tirés, l'un d'eux puisse toucher l'avion.

Contrairement à ce qu'ont affirmé de nombreux commentateurs, ces endroits ne se trouvent pas à l'intérieur du camp militaire de Kanombe (ce qui en toute probabilité désignerait les FAR), mais à la lisière d'un vaste domaine militaire d'une centaine d'hectares. Ce domaine n'était ni clôturé ni gardé. Les experts estiment en outre que le périmètre de lancement pourrait s'étendre vers l'est ou le sud, de l'ordre d'une centaine de mètres voire plus, ce qui situerait l'endroit de tir en dehors du domaine militaire. Deux importants témoins cités dans le rapport ont vu les traînées des missiles à travers la baie vitrée à l'arrière d'une maison qui est située à la limite du domaine et qui est orientée vers la vallée de Masaka. Dans une déposition faite devant l'auditorat militaire belge le 13 avril 1994, une semaine après les faits, le colonel-médecin Daubresse déclare qu'il a vu, « regardant en direction de l'est [c'est-à-dire les environs de Masaka], monter de la droite vers la gauche un projectile propulsé par une flamme rouge-orange » à une distance maximale de cinq km et une distance minimale d'un km (les deux endroits retenus par les experts se situent à 116 et 203 mètres respectivement de ladite maison). Cette observation est confirmée le même jour par son collègue le colonel-médecin Pasuch. Ces deux témoins ne situent donc pas le départ des missiles à l'intérieur du domaine militaire, mais dans la direction de la vallée de Masaka. Puisque le lieu-dit « La Ferme » dans la vallée à côté de Masaka a été cité comme lieu de départ des missiles, il est étonnant qu'aucun témoin de Masaka n'ait été entendu par les experts et dès lors que leurs déclarations n'aient pas été vérifiées du point de vue acoustique. Or en octobre 1994 des témoins de Masaka ont affirmé avoir vu les missiles partir des environs de « La Ferme ». L'expertise technique ne correspond donc pas forcément aux observations de témoins oculaires.

Quant aux missiles utilisés, le rapport d'expertise conclut, par un processus d'élimination, à la probabilité qu'il s'est agi de SA16 d'origine soviétique. Les experts soulignent que leur conclusion n'est pas influencée par la découverte, près de « La Ferme » quelques semaines après l'attentat, de deux tubes de lancement de missiles SA16. Les experts notent que 50 à 60 heures de formation sont nécessaires pour pouvoir se servir de ces armes et qu'un novice ne peut pas mettre en œuvre un tel système. Or les anciennes

FAR ne possédaient pas de missiles sol-air (elles avaient en vain tenté d'en acquérir), alors que le FPR s'en était servi pendant la guerre. Le juge Brugière avait déjà établi que les missiles dont les lanceurs ont été trouvés près de « La Ferme » avaient été vendus par l'Union soviétique à l'Ouganda. Des sources haut placées dans l'armée ougandaise affirment qu'ils faisaient partie d'un lot cédé plus tard au FPR. Au vu de toutes les informations disponibles, le suspect le plus probable de l'attentat reste le FPR.⁸⁶

3. DROITS DE LA PERSONNE

Dans une note transmise au Comité contre la torture de l'ONU, Amnesty International signale 18 cas de torture et autres abus de la part des services de renseignements et de sécurité, ainsi que des cas de « disparition », de détention illégale et de refus d'accès à des avocats, aux membres de la famille et à l'assistance médicale.⁸⁷ De son côté, l'experte indépendante sur les minorités du Conseil des droits de l'homme des Nations unies s'inquiète des effets de la législation sur le divisionnisme et sur l'idéologie génocidaire. Elle estime que l'ethnicité ne devrait pas être un sujet tabou. « Un processus de promotion de l'unité nationale n'est pas incompatible avec les droits d'individus et de communautés de s'exprimer et de s'identifier librement comme appartenant à un groupe ethnique. Des lois et des politiques qui interdisent l'incitation à la haine ethnique ou au génocide doivent être en même temps compatibles avec la liberté d'expression telle que protégée par les obligations internationales en matière de droits humains. »⁸⁸ L'experte s'inquiète en particulier du sort des Twa, mais elle estime également que la façon dont l'opposition est traitée « pourrait renforcer la perception, exprimée à l'experte indépendante par des sources à l'intérieur et à l'extérieur du Rwanda, que les libertés politiques sont restreintes et qu'il existe une élite politique ethnique qui résiste à des réformes démocratiques significatives ».⁸⁹

Dans un rapport publié en juin 2011⁹⁰, Amnesty International attire à nouveau l'attention sur les restrictions à la liberté d'expression. Alors que le gouvernement a exprimé l'intention de revoir des lois qui érigent la critique en infraction, l'organisation observe que la répression de la presse et des politiciens d'opposition continue. Le ministre de la Justice dénonce les accusations faites dans ce rapport, les disant « incorrectes et hautement partisans », et indique que « l'État de droit, les élections libres et honnêtes et la

⁸⁶ Au sujet de la façon dont les publicistes et les journalistes ont traité cette affaire, voir les articles de Vidal et de Nashi ailleurs dans cet *Annuaire*.

⁸⁷ AMNESTY INTERNATIONAL, "Briefing to the UN Committee against Torture", 48^{ème} session, mai 2012.

⁸⁸ UNITED NATIONS, GENERAL ASSEMBLY, HUMAN RIGHTS COUNCIL, *Report of the independent expert on minority issues, Gay McDougall*, A/HRC/19/56/Add.1, 28 novembre 2011, p. 1.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 19.

⁹⁰ AMNESTY INTERNATIONAL, *Unsafe to speak out. Restrictions on freedom of expression in Rwanda*, Londres, juin 2011.

liberté d'expression sont les points forts de la politique au Rwanda »⁹¹, ce qui est une contrevérité évidente. Après que deux dirigeants de la Ligue des droits de la personne dans la région des grands lacs (LDGL) se retrouvent détenus, empêchés de voyager, interrogés et harcelés à Kigali, Human Rights Watch demande au gouvernement rwandais de cesser d'intimider les défenseurs des droits humains et de leur permettre de travailler librement.⁹² La LDGL n'est pas la seule à subir des intimidations. La Ligue rwandaise pour la promotion et la défense des droits de l'homme (Liprodhor), qui – tout comme d'autres organisations de la société civile – avait été neutralisée par le FPR en 2004⁹³, avait prudemment repris ses activités il y a quelques années. Début novembre 2011, le siège de l'organisation est fermé par les autorités locales de Kigali, dans le cadre de l'application des nouvelles mesures en matière d'exercice d'activités professionnelles dans des maisons d'habitation (cf. *supra*). La maire du district où se trouvent les locaux de la Liprodhor avait fait partie du conseil d'administration de l'organisation, mais elle l'avait quittée (avec d'ailleurs son mari qui y était employé) en 2007 après avoir échoué l'entreprise de destruction complète de l'organisation.⁹⁴

C'est bien entendu surtout la presse indépendante, du moins ce qui en reste, qui continue à être la victime de persécutions, mais même *The New Times*, lequel est dirigé à partir de la présidence, fait l'objet de pressions. En juillet 2011, l'ancien rédacteur en chef John Bosco Sanyu, en exil aux États-Unis depuis fin 2008, offre un aperçu de ce qui se passe dans les coulisses. Il décrit les ingérences du colonel Emmanuel Ndahiro (cf. *supra*), qui est président du conseil d'administration des *New Times Publications*, dans la gestion rédactionnelle du quotidien et la façon dont il puisait dans la caisse.⁹⁵ Un de ses successeurs à la tête du journal, Joseph Bideri, a fui le pays pour le Canada en octobre 2010, après avoir été accusé de mauvaise gestion et de détournements. Un mois plus tard, convaincu de rentrer, il passe près d'une année en quasi résidence surveillée. Accusé d'être opposé au gouvernement et de menacer la sécurité de l'État, il est arrêté le 14 novembre 2011 après la publication d'articles sur des malversations autour de la station hydro-électrique de Rukarara. Cette affaire se passe sur fond d'une lutte d'influence entre le colonel Ndahiro et le ministre de l'Administration locale James Musoni (cf. *supra*). Même s'il est relâché le lendemain, Bideri est

⁹¹ « Amnesty International report misrepresents reality – Minister », *The New Times*, 4 juin 2011.

⁹² HUMAN RIGHTS WATCH, *Rwanda : les intimidations visant une organisation régionale des droits humains doivent cesser*, New York, 23 août 2011.

⁹³ Voir REYNTJENS, F., « Chronique politique du Rwanda et du Burundi, 2003-2005 », *L'Afrique des grands lacs. Annuaire 2004-2005*, Paris, L'Harmattan, 2005, pp. 3-4.

⁹⁴ Au sujet de cette affaire, voir notamment « Rwanda : Une ONG de défense des droits de l'Homme interdite d'utiliser ses locaux », Paris, African Press Organization, 14 décembre 2011.

⁹⁵ « Ndahiro's victim speaks out », *africaglobalvillage.com*, 18 juillet 2011.

congédié par le *New Times*, mais sans avoir été remplacé au moment où nous écrivons ces lignes.

La vie de la presse indépendante, présentée comme presse d'opposition, est nettement plus précaire. En août 2011 on apprend, grâce à une fuite dans Wikileaks, qu'en 2004 déjà l'ambassade des États-Unis avait fait état d'une unité spéciale mise en place par les services de renseignements pour « casser » la presse privée. Le mémo parle d'infiltrations, de pressions et de manipulations. Il estime que la qualité du journal *Umuseso* s'est graduellement dégradée « parce que les menaces gouvernementales et les détentions répétées avaient poussé un rédacteur en chef après l'autre à quitter le pays et chercher asile à l'étranger. [...] [Les informations suggèrent que] le gouvernement veut éliminer entièrement le journal, et non seulement l'affaiblir. »⁹⁶ En juillet 2011, *Ishema* n° 24 publie un article considéré comme diffamatoire à l'égard du président Kagame par le *Forum for Private Newspapers*, et la police saisit des exemplaires du journal. Le rédacteur en chef affirme que l'article a été publié sans son accord et démissionne, tandis que le directeur de la publication reçoit des menaces de mort. La Une du n° 25 d'*Ishema* porte le titre « *Imbabazi* » (« Pardon ») avec la photo du directeur à genoux ; à l'intérieur on trouve une série d'articles élogieux à l'égard du président, ainsi qu'une lettre d'excuses à son adresse. Continuant d'être menacé, le directeur décide le 28 août de suspendre pour un mois la publication du journal. En novembre 2011, deux journalistes de la presse privée sont arrêtés, en plus de Joseph Bideri (cf. *supra*), mais sont ensuite libérés. L'organisation *Article 19* s'inquiète des projets de code pénal et de la loi sur les médias, considérés par elle comme menaçant la liberté d'expression, notamment à travers la presse.⁹⁷ La réduction par la Cour suprême des peines de deux journalistes femmes d'*Umurabyo* est considérée par *Reporters sans frontières* comme une « fausse bonne nouvelle », puisque « ces deux femmes doivent être libérées et les charges retenues contre elles annulées ». ⁹⁸ Du côté positif, le 13 octobre 2011 sort le premier numéro d'un nouvel hebdomadaire, l'anglophone *The Chronicles*, qui semble vouloir concurrencer *The New Times*, et qui cherche prudemment les limites de la liberté de la presse.

Au début de 2012, la répression d'opposants s'intensifie à nouveau. Plusieurs dirigeants du PS-Imberakuri font l'objet d'intimidations et de tentatives d'enlèvement au moment où le parti se mobilise autour du procès de son président Bernard Ntaganda (cf. *supra*). Le secrétaire général du parti chargé de la mobilisation disparaît le 7 mars. De même, les menaces phy-

⁹⁶ US EMBASSY KIGALI, "Special intelligence unit infiltrates Rwanda's independent newspaper", 13 août 2004.

⁹⁷ "President must reject draft penal code, says Article 19", IFEX, 28 novembre 2011 ; ARTICLE 19, "Rwanda: Proposed media law fails to safeguard free press", communiqué, 5 janvier 2012.

⁹⁸ REPORTERS SANS FRONTIÈRES, "Sentiment mitigé après la réduction des peines contre deux journalistes femmes d'Umurabyo", Paris, 6 avril 2012.

siques pesant sur des opposants à l'étranger se sont précisées. Nous avons fait état l'année dernière d'opérations d'agents rwandais au Royaume-Uni⁹⁹ et de tentatives d'assassinat d'opposants en Afrique du Sud. En juillet 2011, YouTube publie des enregistrements de conversations téléphoniques. L'une a lieu entre le général Jack Nziza et un agent rwandais en Afrique du Sud ; elle concerne l'assassinat du général Kayumba Nyamwasa, hospitalisé après une première tentative le 19 juin 2010 ; un montant de 500 mille dollars doit être payé au tueur. La seconde est celle du colonel Munyuza avec un agent concernant le meurtre par empoisonnement du colonel Karegeya. Le gouvernement rwandais, d'habitude rapide à publier des démentis, ne conteste pas l'authenticité des enregistrements. Or de deux choses l'une : ou bien Nziza et Munyuza ont agi à leur guise, et ils devraient alors être sanctionnés¹⁰⁰, ou bien Kagame était au courant, voire a donné l'ordre, et le fait ne devrait pas rester dès lors sans conséquences internationales. Même après avoir été pris la main dans le sac, le régime ne désarme pas. En juin 2011, la presse sud-africaine rapporte que les services de ce pays ont stoppé plusieurs tentatives d'assassinat par des agents rwandais et que le chef des renseignements de Pretoria s'est rendu à diverses reprises à Kigali pour dissuader le régime de continuer à envoyer des tueurs. Un agent rwandais aurait été arrêté à la mi-juin à Kampala, en possession d'un montant d'argent important, d'une arme à feu et de trois passeports, dont un contenait un visa sud-africain.¹⁰¹ Quelques semaines plus tard, un témoin révèle qu'il a été recruté et payé par les services rwandais pour assassiner Kayumba Nyamwasa, ainsi que son frère Frank Ntwali et Émile Rutagengwa, un dirigeant du RNC.¹⁰² Une nouvelle tentative est déjouée en septembre.¹⁰³ Un procès à charge de suspects de ces tentatives est en cours en Afrique du Sud au moment où nous écrivons ces lignes.

Les services rwandais opèrent également ailleurs. En juin 2011, des sources au sein de la diaspora rwandaise indiquent que deux anciens militaires qui se présentaient comme réfugiés seraient des agents du régime chargés d'identifier et d'intimider des opposants en France, et qu'ils seraient surveillés par les services de police français.¹⁰⁴ Ailleurs en Europe, le 8 février 2012, les autorités suédoises prient le deuxième conseiller à

⁹⁹ L'ambassadeur du Royaume-Uni au Rwanda dira plus tard que « l'incident de Londres était un souci sérieux. Nous avons tiré une ligne claire avec le gouvernement rwandais. » (“Envoys defend increase of UK aid to Rwanda”, *The Chronicles*, 28 décembre 2011.)

¹⁰⁰ Nous avons vu plus haut que Munyuza est muté à l'époque où les enregistrements paraissent sur internet.

¹⁰¹ “NIA hunts foreign death squads”, *City Press*, 19 juin 2011.

¹⁰² “Rwanda's plot to execute exiled general”, *City Press*, 7 août 2011.

¹⁰³ “South Africa ‘foils murder plot’ on Rwanda's Nyamwasa”, BBC News, 22 septembre 2011.

¹⁰⁴ “European Security Services Investigating Two Alleged Rwandan Operatives in France: Sgt Sasita and Lt Murenzi”, *AfroAmerica Network*, 16 juin 2011.

l'ambassade du Rwanda¹⁰⁵ de quitter le pays dans les 48 heures en raison d'« activités incompatibles avec son statut diplomatique », expression codée pour activités d'espionnage. Cette expulsion survient alors Jean Bosco Gasasira, ancien journaliste d'*Umuwugizi* qui avait trouvé asile en Suède, est porté disparu depuis le 13 janvier. Le diplomate à peine parti, Gasasira refait surface, expliquant qu'il a dû se cacher en raison d'une « chasse à l'homme » organisée par les services rwandais.¹⁰⁶ Le 1^{er} décembre 2011, le journaliste tutsi rescapé du génocide Charles Ingabire, devenu après l'interdiction d'*Umuwugizi* rédacteur en chef du journal en ligne *Inyenyeri News*, critique du régime rwandais, est assassiné à Kampala, après avoir été menacé à maintes reprises et physiquement agressé deux mois avant. D'après un site ougandais, un suspect arrêté par la police ougandaise, Léon Mageshi, ancien militaire rwandais, serait en charge des activités d'espionnage des services rwandais à Kampala et aurait coordonné l'assassinat. Un officiel ougandais aurait déclaré que « des espions rwandais ont inondé notre pays, Kampala en particulier ». ¹⁰⁷ D'après Human Rights Watch, « les réfugiés rwandais à Kampala signalent fréquemment être menacés et suivis par des gens qu'ils pensent être des agents des services de renseignement rwandais ». L'organisation exhorte le pouvoir judiciaire rwandais à « coopérer pleinement avec ses homologues ougandais pour découvrir la vérité sur le meurtre de Charles Ingabire ». ¹⁰⁸ Comme d'habitude accusant la victime, Kagame nie toute implication et affirme que « les autorités rwandaises ont trouvé des preuves que Ingabire avait volé de l'argent [...] avant de fuir en Ouganda. [...] Nous avons de nombreux cas comme ceux-ci de gens qui commettent des crimes et ensuite prétendent être victimes de persécution politique. » ¹⁰⁹

Au chapitre des assassinats politiques, signalons enfin que de nouvelles sources viennent confirmer les soupçons qui pèsent sur Kigali dans le meurtre, en janvier 2001, du président congolais Laurent Kabila. Fin octobre 2011, un documentaire d'Arnaud Zajtman conclut que l'assassinat a été organisé par le Rwanda et que les États-Unis « n'y étaient pas opposés ». ¹¹⁰ Dans une interview du 26 janvier 2012 sur RFI, l'ancien ministre congolais de la Justice Mwenze Kongolo affirme qu'« il est tout à fait clair » que Kigali était impliqué dans le complot et que « les Américains n'étaient pas très

¹⁰⁵ Les ambassades rwandaises ont un « conseiller » qui travaille pour le DMI et qui est chargé de surveiller les activités de ses compatriotes, et souvent même de son propre ambassadeur.

¹⁰⁶ «Rwandan journalist emerges after month in hiding», Nairobi, AFP, 17 février 2012.

¹⁰⁷ «Rwandan Journalist Charles Ingabire of Inyenyeri News Killed in Kampala», *ChimpReports*, 2 décembre 2011.

¹⁰⁸ HUMAN RIGHTS WATCH, «Ouganda/Rwanda : Il faut enquêter sur le meurtre d'un journaliste. Le gouvernement ougandais devrait garantir la sécurité des exilés rwandais», New York, 6 décembre 2011.

¹⁰⁹ «Kagame denies any link to Kampala journalist murder», Kampala, AFP, 12 décembre 2011.

¹¹⁰ «Murder in Kinshasa. Who really killed DR Congo's President Laurent-Désiré Kabila and is the World ignoring a major miscarriage of justice?», Aljazeera.net, 28 octobre 2011.

loin ».¹¹¹ Une source jadis haut placée dans les services rwandais m'a confirmé cette information et indique que l'assassin, Rachidi Muzele, a eu plusieurs conversations téléphoniques avec le général James Kabarebe, à l'époque chef d'état-major de l'armée rwandaise, dans les jours précédant le crime. Les autorités congolaises sont au courant de ces informations, mais semblent avoir décidé de ne pas creuser cette affaire, en vertu de la Realpolitik et des « bonnes relations » entre les deux pays. Il se pourrait donc que le FPR ait assassiné trois chefs d'État (Habyarimana, Ntaryamira et Kabila) en toute impunité.

4. OPPOSITION

Depuis sa création fin 2010, le Rwanda National Congress (RNC) est perçu par le régime comme la menace la plus inquiétante. En effet, ses principaux leaders sont des personnalités ayant occupé des fonctions importantes dans le système, dont ils connaissent donc les secrets, et il est probable qu'ils bénéficient d'appuis clandestins au sein de l'appareil d'État, et plus précisément de soutiens au sein de l'armée. Le régime tente de présenter ses dirigeants comme des criminels sans la moindre légitimité. Comme d'habitude (cf. le cas de Victoire Ingabire), l'arrestation de suspects de terrorisme arrive à point nommé pour les accabler. Fin juin 2011, des membres de mouvements armés affirment avoir reçu un appui financier de Kayumba Nyamwasa (RNC) et d'Emmanuel Habyarimana (CNR). Ces deux anciens généraux seraient également liés à la création d'un nouveau groupe armé, le Front nationaliste pour la démocratie et la réconciliation au Rwanda (FRO-NADER), qui combattrait pour le retour de la monarchie.¹¹²

Même les familles des dirigeants du RNC sont persécutées. Nous avons signalé plus haut les poursuites engagées contre Ngabo Rugigana, le frère de Kayumba Nyamwasa. Le 14 mai 2012, le gouvernement décide d'annuler les passeports de 25 personnes, parmi lesquelles des parents de Rudasingwa, Karegeya et Kayumba Nyamwasa, ainsi que des membres du RNC.¹¹³ Début 2012, un nouveau journal en ligne proche du pouvoir est créé. Dans un style d'une grande vulgarité et usant de la désinformation de manière systématique, *The Exposer* (www.theexposer.net) s'attaque surtout aux quatre initiateurs du RNC, mais également, au passage, à d'autres opposants

¹¹¹ Interview avec Christophe Boisbouvier, RFI, 26 janvier 2012.

¹¹² "Terror suspects implicate Kayumba", *The New Times*, 23 juin 2011 ; "Kayumba terror network busted", *The New Times*, 29 juin 2011. Voir également "Details of Emmanuel BEM Habyarimana's funding to FDLR rebels", Kigali, RNA, 13 janvier 2012. Cet article contient une liste de huit transferts par MoneyGram et Western Union en 2010 et 2011, pour un total d'environ mille dollars, un montant plutôt modeste pour financer le renversement militaire du régime.

¹¹³ Interpol Kigali, National Central Bureau, email à Interpol toutes zones (IPCQ), 14 mai 2012.

comme Rusesabagina. Si un journal indépendant affichait le même manque de déontologie, il serait vite interdit.

Depuis le milieu de 2011 on remarque de nouvelles tentatives de coordination de l'opposition. Plusieurs centaines de Rwandais assistent à une rencontre organisée à Bruxelles fin juillet par les FDU-Inkingi et le RNC, où des représentants du PS-Imberakuri et du PDP-Imanzi prennent également la parole. Le 14 septembre, le RNC et les FDU-Inkingi adressent une lettre ouverte conjointe au gouvernement américain dans laquelle ils exigent que le gouvernement rwandais mette fin aux persécutions d'opposants, libère les prisonniers politiques, engage un dialogue avec l'opposition et rende compte de ses crimes. Ils demandent aux États-Unis de conditionner leur aide à des réformes politiques et de cesser son aide budgétaire. Un nouveau parti tente de se positionner dans l'espace politique en exil. Le *Rwandese Protocol to Return the Kingdom* (RPRK), lequel opère à partir de Kampala, somme Kagame de démissionner en faveur du mwami Kigeri V Ndahindurwa, en exil aux États-Unis, qui règnerait comme roi constitutionnel « pour garantir au peuple rwandais la paix, l'unité et une justice équitable ». ¹¹⁴

Le Democratic Green Party (DGP), dont le président Frank Habineza vit en exil en Suède depuis août 2010, parvient à mobiliser les partis écologistes, en particulier au sein du Commonwealth. En octobre 2011, le groupe « Friends of Rwandan Greens » demande aux chefs d'État et de gouvernement réunis à Perth (Australie) de condamner publiquement les violations des droits humains, l'oppression politique et la censure des médias, d'utiliser l'aide comme instrument pour le renforcement de la démocratie et de l'État de droit, d'assurer la libération des prisonniers politiques et des journalistes détenus, et d'élucider le meurtre, commis en 2010, du vice-président du DGP. ¹¹⁵ À la même occasion, les Verts australiens avertissent que, faute de réformes politiques, le Rwanda pourrait devenir un autre Zimbabwe. ¹¹⁶

Le PS-Imberakuri, le seul parti d'opposition légalement reconnu, continue de faire les frais d'une division créée de toutes pièces par le régime en mars 2010. L'aile dissidente présidée par Christine Mukabunani est présentée par la presse gouvernementale comme le « véritable » parti, alors que le « véritable » parti est présenté comme une aile dissidente (« *breakaway faction* »). Ceux qui restent loyaux au président du parti Bernard Ntaganda sont expulsés lors d'un congrès organisé en août 2010 sous la houlette de la Commission nationale pour l'unité et la réconciliation (NURC). ¹¹⁷

¹¹⁴ RWANDESE PROTOCOL TO RETURN THE KINGDOM, "Lettre ouverte à Monsieur Paul Kagame, président de la République Rwandaise", Nairobi, 30 décembre 2011.

¹¹⁵ "End political impasse in Rwanda", Friends of Rwandan Greens, 21 octobre 2011.

¹¹⁶ [Australian Green MPs], "Rwanda at risk of becoming another Zimbabwe", Canberra, The Greens, 26 octobre 2011.

¹¹⁷ "PS Imberakuri moves to end infighting", *The New Times*, 29 août 2011.

5. RELATIONS AVEC LA RÉGION ET LE MONDE

Alors qu'il s'agit d'un petit pays, pauvre et très dépendant de l'aide internationale, le Rwanda se comporte comme une grande puissance, et ce grâce à sa force militaire et le crédit qu'il continue de tirer du génocide.

Au niveau de la région, le Rwanda pèse lourdement sur la situation en RDC. D'une part, les FDLR demeurent actives dans les deux Kivu, où elles commettent des violations des droits humains, s'engagent dans des alliances avec des groupes armés congolais et en combattent d'autres, et sont actives dans l'exploitation des ressources du sous-sol. D'autre part, le régime de Kigali appuie le CNDP, mouvement tutsi officiellement intégré dans les FARDC mais qui continue de se comporter comme une milice ethnique.¹¹⁸ Un rapport du groupe d'experts de l'ONU montre que le Rwanda est impliqué dans des trafics de minerais congolais en association avec le patron du CNDP, le général Bosco Ntaganda recherché par la Cour pénale internationale. Plusieurs passages frontaliers servent à cette contrebande et l'étiquetage frauduleux permet de présenter ces minerais comme étant extraits au Rwanda et donc de contourner les mesures internationales de vérification d'origine.¹¹⁹ Pris la main dans le sac, le régime rwandais tente probablement de démentir la nature officielle de ces pratiques en mettant en résidence surveillée trois généraux et un colonel au cours de janvier 2012 (cf. *supra*), ou encore en mettant des sociétés minières sur une liste noire et en sanctionnant le patron de l'association rwandaise du secteur minier.¹²⁰

Les relations avec l'Ouganda restent ambiguës. D'un côté, les deux régimes continuent de se soupçonner mutuellement de vouloir renverser l'autre. Fin mai 2011, le colonel Edison Muzoora, déserteur de l'armée ougandaise et accusé d'avoir mis en place un mouvement rebelle avec l'aide de Kigali, est tué alors qu'il aurait été en mission pour le compte du régime rwandais. En septembre 2011, deux Rwandais sont arrêtés pour subversion et espionnage.¹²¹ Durant la même période, des anciens de l'armée rwandaise seraient en train de s'organiser en Ouganda et prépareraient une attaque, sous la houlette notamment de Kayumba Nyamwasa et avec la complicité de

¹¹⁸ Cet article était sous presse lorsqu'en mai 2012, un rapport interne de la force onusienne Monusco fait état de recrutements, au Rwanda et par des officiers rwandais, de jeunes envoyés au Congo pour combattre au sein du CNDP ou d'un nouveau mouvement rebelle qui en est issu, le M23. À la même période, Human Rights Watch confirme et précise ces informations (HUMAN RIGHTS WATCH, "DR Congo: Rwanda Should Stop Aiding War Crimes Suspect", 4 juin 2012).

¹¹⁹ UNITED NATIONS, SECURITY COUNCIL, *Letter dated 18 October 2011 from the Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo addressed to the Chair of the Security Council Committee established pursuant to resolution 1533 (2004), S/2011/738*, 2 décembre 2011.

¹²⁰ "Firms blacklisted for illegal mineral tagging", *The New Times*, 7 mars 2012 ; "Embattled mining boss finally quits", *The New Times*, 14 mars 2012.

¹²¹ "Rwanda, Uganda Spying Row Escalates", *256 Newsonline*, 5 octobre 2011.

milieux ougandais haut placés.¹²² Les activités de tueurs à Kampala, que nous avons mentionnées plus haut, ne sont pas non plus de nature à améliorer les relations entre les deux pays. Cependant, d'un autre côté, Kagame et Museveni font tout pour donner l'image d'une entente cordiale. Début août 2011, Museveni effectue une visite officielle de quatre jours au Rwanda. Il est reçu dans la ferme de Kagame qui lui offre dix vaches, geste censé être l'expression de l'amitié retrouvée.¹²³ En décembre, c'est le tour de Kagame de se rendre en Ouganda, où il reçoit un *Lifetime Achievement Award* « en reconnaissance de ses efforts en faveur des jeunes et de ses valeurs de *leadership* sur le continent africain ». Il y retourne pour passer les jours de Noël à la ferme de Museveni, qui fait mieux que son hôte en lui offrant vingt vaches.

Les relations avec les principaux bailleurs de fonds connaissent des hauts et des bas. D'une part, le ministre britannique de la Coopération affirme que le Rwanda est « un de nos partenaires de développement les plus performants » et annonce qu'il sera, avec l'Éthiopie, un pays pilote pour un nouveau programme d'aide.¹²⁴ D'autre part, la presse britannique publie des articles de plus en plus hostiles au régime rwandais.¹²⁵ Aux États-Unis, ce sont des officiels qui formulent des critiques. En visite à Kigali en novembre 2011, l'ambassadrice des États-Unis à l'ONU Susan Rice déclare que « la culture politique au Rwanda reste relativement fermée. Des restrictions à la liberté de la presse persistent. Activistes de la société civile, journalistes et opposants politiques craignent souvent de s'organiser pacifiquement et de s'exprimer. Certains parmi eux ont été harcelés. Certains ont été intimidés par des appels téléphoniques durant la nuit. D'autres ont tout simplement disparu. [...] Au Rwanda, le développement économique et l'ouverture politique doivent se renforcer mutuellement. C'est le prochain défi du développement du Rwanda. »¹²⁶

On mesure l'ambiguïté des relations franco-rwandaïses à l'occasion de la visite en France du président Kagame en septembre 2011. Dans une prise de position étonnante, l'association Survie, qui avait toujours été très

¹²² “Col. Muzoora’s death and the coming Rwanda-Uganda inferno”, *The Uganda Record*, 14 juin 2011.

¹²³ Il semble que le rapprochement ait été organisé par le journaliste ougandais Andrew Mwenda, dont nous avons vu qu’il est à la solde du régime rwandais.

¹²⁴ “Rwanda to pilot new UK Africa aid program”, *The New Times*, 3 août 2011.

¹²⁵ Voir par exemple “Monster behind genocide and rape squads”, *Daily Mail*, 27 juillet 2011 ; “Why is our aid minister cosy up to a Rwandan dictator?”, *Daily Mail*, 27 juillet 2011 ; “Tony Blair, trips to Africa and an intriguing friendship”, *The Telegraph*, 12 novembre 2011 ; “MPs say Britain should use aid to press for good governance”, *The Guardian*, 5 janvier 2012.

¹²⁶ “Remarks by Ambassador Susan E. Rice, U.S. Permanent Representative to the United Nations, at the Kigali Institute of Science and Technology on ‘Building a New Nation: Rwanda’s Progress and Potential’”, 23 novembre 2011. Comme d’habitude, *The New Times* ne rapporte que les éloges et passe sous silence la partie critique du discours (“Rwanda’s transformation amazing – Ambassador Rice”, *The New Times*, 24 novembre 2011).

favorable au régime rwandais, craint que le rapprochement entre les deux pays ne s'opère au détriment de la justice et demande « de s'en tenir à des relations minimales avec le régime rwandais du fait de ses manquements démocratiques et de ne rien entreprendre sur le plan diplomatique ou judiciaire qui puisse contribuer à dédouaner les dirigeants rwandais de leurs responsabilités dans des crimes commis en RD Congo ».¹²⁷ Des députés de l'UMP interpellent le président Sarkozy et souhaitent que Kagame cesse ses attaques contre l'armée française. Le président du Sénat refuse de recevoir le président rwandais et le ministre des Affaires étrangères Alain Juppé voyage opportunément en Asie pendant la visite. En novembre, l'ambassadeur de France à Kigali Laurent Contini, qui avait établi de bons rapports avec le régime rwandais, est remplacé avant la fin normale de son terme. Kigali refuse de donner son agrément à Hélène Le Gal qui doit lui succéder, mais le gouvernement rwandais fait savoir que cet incident « ne remet pas en cause la normalisation des relations bilatérales entre Paris et Kigali ».¹²⁸ Nous avons vu plus haut que la sortie du rapport d'expertise dans l'affaire de l'attentat de 1994 donne lieu à de nouvelles polémiques acerbes dépassant de loin le dossier judiciaire.

Anvers, mai 2012

¹²⁷ ASSOCIATION SURVIE, "France-Rwanda : le business dans les Grands Lacs contre une amnistie mutuelle de crimes imprescriptibles?", Paris, 8 septembre 2011.

¹²⁸ "Le Rwanda minimise un incident diplomatique avec la France", Kigali, ARI, 20 février 2012.

